

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 octobre 2021 - 20h30

Le compte rendu du dernier conseil est accepté à l'unanimité.

Petites Villes de Demain : signature de la convention de mise à disposition de service

La mise à disposition, à temps non complet, objet de la présente convention concerne le service Petites Villes de Demain au sein de la Direction Projet de territoire et Ingénierie Territoriale : 20 % du service Petites Villes de Demain correspondant au jour de signature des présentes à 1 agent de catégorie A

Cet agent territorial affecté au sein du service Petites Villes de Demain mis à disposition est de plein droit mis à la disposition de la Commune pour la durée de la présente convention. Il continue à percevoir sa rémunération de la Communauté. La mise à disposition porte également sur les matériels de bureau, de travail et de locomotion qui sont liés à ce service. Le projet a été soumis au Comité Technique du Centre de gestion.

Finances : décision modificative n°2 (virements de crédits)

En ce 2nd semestre, la lecture des consommations des crédits inscrits au budget primitif fait apparaître des petits déséquilibres. Pour les corriger, le conseil autorise les virements suivants :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-6218 : Autre personnel extérieur	15 000,00 €			
D-6336 : Cotisations CNFPT et Centres de gestion		1 000,00 €		
D-6413 : Personnel non titulaire		15 000,00 €		
D-6451 : Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.		7 000,00 €		
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	15 000,00 €	23 000,00 €		
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	8 000,00 €			
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	8 000,00 €			
Total FONCTIONNEMENT	23 000,00 €	23 000,00 €		
Total Général		0,00 €		0,00 €

Bourse exceptionnelle pour acte de bravoure

Le jeune Nikolozi PERTAIA, âgé de 10 ans au moment de son geste, habitant récemment Lezay, s'est illustré en portant secours à une personne en difficulté au plan d'eau. Le conseil autorise de lui attribuer une bourse de 45 € qui cumulée au Pass'Sport et Culture lui permettra de finaliser son adhésion à l'US Lezay.

Locaux commerciaux sis 4bis rue de la Petite rivière (ancienne imprimerie) : tarif de location

Le conseil décide de fixer à 120 € le prix de location pour les locaux commerciaux récemment ouverts à la location. Cependant, afin de favoriser l'implantation de nouveaux professionnels, une réduction mensuelle de 45 € sera appliquée la première année de location. Le montant de la location pourra être réévalué à l'issue de la période, en fonction des consommations énergétiques et autres frais annexes du bâtiment, et en contrepartie d'ateliers créatifs ouverts au public et d'animations du lieu.

Personnel : ouverture de postes

Des recrutements vont se dérouler en 2022. Pour pouvoir nommer les nouveaux agents, il convient de d'ouvrir en amont les postes sur lesquels ils pourraient être nommés. Ainsi, 4 postes à temps complet sont créés dans la filière technique. A l'issue de la procédure de recrutement, les restés vacants seront supprimés.

Gérédis : convention de servitude

Suite à l'évolution du réseau électrique, le conseil d'autoriser la signature d'une convention de servitude (12,47 m²) avec Gérédis, relative à la réalisation d'un poste de distribution, en bordure de la rue du Pré de l'étang.

Questions diverses :

- ❖ Villes et villages fleuris : la commune s'est inscrite dans ce dispositif national. Une visite du comité se déroulera le 22 octobre, accompagnés des membres de la commission et du personnel communal des espaces verts.
- ❖ Marché aux bestiaux : l'installation d'un chauffe-eau de grande capacité est en cours pour permettre outre l'alimentation du bloc sanitaire (cabines de douche) de fournir de l'eau tiède nécessaire pour abreuver les petits veaux du mardi.
- ❖ Retour sur la réunion communautaire sur la nouvelle méthode de collecte des ordures ménagères et du tri : la Communauté de communes prendra en charge l'intégration paysagère de quelques containers. Des nouveaux points d'apport volontaire pour le verre seront déployés à La Barboute, Ruisseau et en sortie de bourg (côté route de Rom).
- ❖ Projet de territoire : il s'agit de définir une vision commune du territoire pour 2030, et de renforcer le sentiment d'appartenance à « Mellois en Poitou ». Il donnera un cap aux politiques publiques et servira de référence pour les relations entre Mellois en Poitou, les communes, les habitants. Des réunions publiques sont planifiées sur l'ensemble du territoire : à Lezay, elle se déroulera le 01-12-2021 à 20h, à la salle des fêtes.
- ❖ Déclarations d'intention d'aliéner : la commune n'opère pas son droit de préemption pour les 4 cessions présentées.
- ❖ Agenda
 - Salon Vin et Terroir organisé par l'UCAL : 30 et 31 oct
 - Randonnée vélo organisée par la Pédale Romaine : 3 oct
 - Conseil municipal le 17 nov
 - Arbre de Noël communal : 10 déc
 - Repas du CCAS : 15 jan

Fin de conseil : 21h55